

HoReCa 2025-2026

Marche à suivre à destination des **établissements Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers** établis dans le canton de Genève



Du 15 octobre 2025 au 30 novembre 2026* (la date de facture fait foi) par tranches de CHF 1'000 d'achat de boissons dont l'origine genevoise est garantie auprès de vos fournisseurs établis dans le canton de Genève (producteurs, encaveurs, revendeurs, distributeurs), un **bon de CHF 200.-** à faire valoir sur un nouvel achat de boissons genevoises vous sera offert.

Les boissons suivantes, **dont l'origine genevoise est garantie**, sont :

jus de fruits ; nectar de fruits ; boissons aromatisées, sirops ; infusions de plantes et de fruits ; lait et boissons à base de lait ; boissons fermentées, y compris les équivalents sans alcool et à faible teneur en alcool (bière, bière sans alcool, vin, vin mousseux, vin sans alcool, vins mousseux sans alcool, moût de raisin, vin de liqueur, boissons à base de vin, cidre, cidre sans alcool, jus de fruits à pépins en cours de fermentation, vin de fruits, hydromel.)

*ou jusqu'à épuisement du stock.

1

Connexion à la plateforme en ligne



Rendez-vous sur la page d'accueil
bonresto.geneveterroir.ch



Cliquez sur
 "Je suis un établissement HORECA – **DEMANDER ACCÈS**"



Indiquez votre adresse e-mail puis cliquez sur "**SOUMETTRE**"



Vous recevrez immédiatement **un e-mail contenant un lien d'accès**
 (aucun mot de passe n'est requis, l'accès se fait toujours via ce lien e-mail)
 → Vous pouvez fermer la fenêtre/l'onglet après avoir soumis votre adresse



Consultez votre boîte mail et connectez-vous en **cliquant sur le lien fourni**

2

Transmission des factures



Société
Nom
Prénom
jean.claude@lecafegourmand.ch
Téléphone

Une fois connecté, **renseignez vos coordonnées** dans le formulaire
Votre adresse e-mail est remplie d'office

Déposez vos fichiers ici
ou cliquez pour parcourir vos fichiers

PARCOURIR

Importez vos justificatifs d'achat en cliquant sur
« **Déposez vos fichiers ici** » (pour un glisser-déposer)
ou « **Parcourir** » (pour sélectionner vos fichiers sur votre ordinateur)

SOUMETTRE

Cliquez sur “**SOUMETTRE**”



Vos informations ont été envoyées
Vous recevez un e-mail de confirmation
contenant vos bons d'achat dans les plus brefs
délais

Vos informations sont transmises

3

Vérification et génération des bons



Vérification de l'éligibilité des factures par l'État de Genève

GENÈVE
Genève

BON D'ACHAT
HoReCa 2025-2026

Bon de valeur CHF 200 à faire valoir sur un achat de boissons d'origine genevoise garantie chez les fournisseurs participants à l'opération.

No de bon
3425

Nom de l'établissement bénéficiaire
Café Gourmand

Destinataire
Jean-Claude Favre

Copy Right L'Office fédéral de la Santé publique et de l'Environnement - Malaria et maladie vectorielle. Malaria et maladie vectorielle sont des marques déposées de l'Office fédéral de la Santé publique et de l'environnement. Malaria et maladie vectorielle sont des marques déposées de l'Office fédéral de la Santé publique et de l'environnement. Malaria et maladie vectorielle sont des marques déposées de l'Office fédéral de la Santé publique et de l'environnement.

Tous droits réservés 2025 Genève Terre

Dès validation, les bons vous seront **automatiquement délivrés** sous forme
numérique (PDF) et **envoyés par e-mail**

4

Utilisation des bons



Présentez votre bon (PDF imprimé ou directement sur smartphone) chez l'un des fournisseurs participants



Le fournisseur scan le QR-code directement lors de l'achat

-200 CHF

La valeur sera directement déduite de votre achat

5

Points importants



Une tranche de CHF 1'000 peut être constituée par **une ou plusieurs factures** auprès d'**un ou plusieurs fournisseurs**



Les bons seront **valables jusqu'au 31 décembre 2026**



Conservez toujours vos factures originales